

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

REUNION PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

Présidence de M. Claude KLENKENBERG, Président.

Mmes ABAD-PERICK et FRESON siègent au bureau en qualité de secrétaires.

Mme la Directrice générale provinciale et M. le Gouverneur assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15h20'

M. LE PRESIDENT.- Je déclare la réunion du 24 mars 2014 ouverte.

Je passe la parole aux Chefs de groupe pour les excusés :

M. RASSAA, avez-vous des Conseillers à excuser ?

M. RASSAA.- Nous sommes au complet.

M. LE PRESIDENT.- M. HODY ?

M. HODY.- Nous sommes au complet aussi

M. LE PRESIDENT.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- M. OSSEMANN est excusé et M. VALKENERS arrivera avec quelque retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur CULOT ?

M. CULOT.- Isabelle FRESON sera en retard.

M. LE PRESIDENT.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Nous sommes au complet Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci.

I.- Ordre du jour**II.- Ordre du jour complémentaire****III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente**

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 février 2014.

Je donne la parole à Mme la Première Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 février 2014

(Mme ABAD-PERCIK, Première Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 27 février 2014).

M. LE PRESIDENT.- Merci Mme la Première Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Communication de Monsieur le Président.

Vous trouverez sur vos bancs l'ordre du jour actualisé de la séance de ce jour, la présentation globale et synthétique des départements provinciaux.

Je vous rappelle que la quatrième Commission se réunira le jeudi 27 mars avant la séance du Conseil provincial, pour l'examen d'un point complémentaire, à savoir : ECETIA FINANCES SA : Convention d'actionnaires à conclure + Assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2014 - Modifications statutaires + Réduction de capital.

En ce qui concerne l'organisation de nos travaux et avant d'aborder les rapports d'activités, je vous demande, dans le souci d'un bon déroulement de nos travaux, que les interventions aient lieu, dans la mesure du possible, assez rapidement.

Les membres de l'Assemblée ne peuvent intervenir sur simple inscription auprès du Président que le jour même de la présentation du rapport en séance du Conseil, soit ce lundi comme le Bureau l'a décidé à l'unanimité.

Le planning de nos travaux se présente comme suit : aujourd'hui, examen des dossiers traditionnels ; ouverture des discussions sur l'ensemble des rapports d'activités et les premières réponses éventuelles du Collège provincial.

Demain mardi nous aurons une réunion de travail de toutes les Commissions réunies chez TECTEO.

Mercredi : séance consacrée uniquement à un débat sur la Supracommunalité et le soutien aux communes.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

En enfin, le jeudi 27: réponses du Collège provincial dans le cadre de l'examen des rapports d'activités ouverts le lundi 24 mars.

V.- Questions d'actualité.

Document 13-14/A18 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative à l'absence de local pour le club de basket EP Verviers.

M. LE PRESIDENT.- 1 point figure à l'ordre du jour des questions d'actualité. Vous trouverez cet ordre du jour sur vos bancs.

Je donne la parole à Monsieur José SPITZ pour la lecture de sa question. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITZ, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Député, Madame et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale, Chers collègues.

Ma question est relative à l'absence de local pour le club de basket de l'EPV, qui est un club de basket verviétois comme le nom l'indique.

Au fait, d'après ce qu'on a pu lire d'après la presse régionale, il semblerait que l'EPV n'a plus de local pour la saison prochaine puisque il occupait la salle de l'école provinciale et qu'une solution de remplacement était en négociation avec les Services des Sports et des Bâtiments de la Province de Liège éventuellement.

Donc ma question est de nous tenir informés sur l'issue de ces négociations et je voudrais aussi insister sur le fait que l'EPVerviers est quand même un club de basket qui a un rôle social dans la mesure où il accueille quand même pas mal de jeunes qui sont parfois, aussi dans l'ensemble des clubs de basket, parfois défavorisés.

Je vous remercie pour la réponse.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. Je donne à présent la parole à Monsieur le Député provincial – Président, Monsieur GILLES, pour la réponse du Collège provincial. Vous avez la parole Monsieur le Député provincial – Président.

M. GILLES, Député provincial – Président (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, Madame la Directrice générale provinciale, Chers Collègues.

Notre ami, José SPITS, vous m'interrogez à propos de l'occupation des locaux de l'Ecole Polytechnique de Verviers par le club de basket BC EPV. Avant toute chose, qu'il me soit permis une mise au point : il n'est évidemment pas exact de dire que le club est « mis dehors », comme on a pu le lire dans certains articles de presse évidemment. Je confirme évidemment.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

Le Basket Club de l'EP Verviers est présent depuis une vingtaine d'années dans les bâtiments de l'École Polytechnique, rue aux Laines. Pour les entraînements, matches, tournois, repas et autres brocantes qu'il organise, le club occupe, tout au long de l'année scolaire, mais aussi pendant certains congés, donc on s'organise en conséquence, deux des trois salles de sport et des vestiaires de l'école, ainsi qu'un local de l'internat lui servant de salle de réunion et de buvette.

L'histoire et les liens tissés entre notre établissement et le club ne sont donc pas neufs. Quoi de plus normal : que ce soit dans les domaines de l'enseignement, des sports, de la culture et bien d'autres, notre Province a toujours veillé à répondre aux besoins des citoyens et être à l'écoute du monde associatif en général, et sportif notamment, en soutenant et en encourageant les initiatives locales. Par ces services rendus à la collectivité, nos établissements d'enseignement jouent un rôle essentiel et occupent une place importante dans la « cité », l'école n'est pas un lieu fermé, en vase clos mais au contraire doit être, heureusement, pénétré par la vie de la cité et donc ainsi nous les accueillons.

Dans le cas qui nous occupe, il est tout d'abord question d'un changement de réglementation que nous connaissons bien nous ici : le décret wallon du 31 janvier 2013, entré en vigueur le 1er juin de la même année, a modifié certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatives à l'octroi et au contrôle de l'utilisation de certaines subventions. Les Provinces, comme d'autres dispensateurs d'ailleurs de subventions, sont concernées par cette réforme. Désormais, est considérée comme subvention toute contribution, avantage ou aide, quelles qu'en soient la forme ou la dénomination, octroyée à des fins d'intérêt public et à partir d'une valeur de 2.500 euros.

Appliqué au cas du club de basket EPV, le nouveau cadre réglementaire wallon impose, en retour de la mise à la disposition des locaux, l'obligation de fournir toute une série de documents tels que le budget de l'exercice du club, le budget de l'événement, les comptes annuels, la liste n'est pas exhaustive. C'est dans ce cadre que le Collège provincial présentera dorénavant au Conseil un rapport sur les subventions qu'il a octroyées au cours de l'exercice et dont il a contrôlé l'utilisation.

Les règles que je viens de vous rappeler s'appliquent bien évidemment à toute association méritant notre soutien, et l'occupation de nos locaux par le BC EPVerviers n'y fait pas donc exception.

Ces nouvelles règles nous ont nécessairement conduits à redessiner notre relation avec ce club, pourtant longue et bien établie.

Quoi qu'il en soit, je déjà peux vous annoncer que le club nous a adressé une demande d'occupation des locaux pour un tournoi pendant les vacances de printemps et que celle-ci a été acceptée, ce qui témoigne à nouveau, si cela était nécessaire, de notre intention de poursuivre cette relation.

Quant à l'avenir, et donc à la saison 2014-2015, la procédure sera reconduite, en ce sens que le club devra introduire sa demande dans les délais et dans les formes. Nous veillerons à lui rappeler, eu égard à quelques incidents que nous avons eu à déplorer, les

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

règles évidentes à respecter, pour profiter pleinement de la mise à disposition des locaux. A ce sujet, une réunion sera prochainement organisée sur le site de Verviers avec les différents intervenants, dont bien évidemment des représentants des services provinciaux de l'Enseignement et des Sports, pour préparer, de la meilleure manière qu'il soit, la poursuite de cette collaboration.

Voilà Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial - Président.

VI.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 13-14/166 : Subventions en matière d'Enseignement et Formation, de Grands Evénements et Communication – Prise de connaissance des subventions octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour (document 13-14/166). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

La première Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend donc connaissance de ladite résolution.

Document 13-14/167 : Subventions en matière de Santé et Environnement, de Travaux et de Relations extérieures – Prise de connaissance des subventions octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour (document 13-14/167). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

La deuxième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit

d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend donc connaissance de ladite résolution.

Document 13-14/168 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'asbl « Présence et Action Culturelles – Régionale de Liège » dans le cadre de la Fête de la Musique.

Document 13-14/169 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Artéco 3.0 ».

Document 13-14/170: Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Théâtre Universitaire Royal de Liège ».

Document 13-14/171 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Festival Paroles d'Hommes ».

Document 13-14/184 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Eclecta ».

Document 13-14/185 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demande de soutien de l'ASBL « Présence et Action Culturelle – Régionale de Liège » dans le cadre de la 5^{ème} édition de « Ram Dam en Fanfares ».

Document 13-14/186 : Octroi de subventions en matière de Culture – Demandes de soutien de l'ASBL « Zeron Tropa » et autre (6 bénéficiaires).

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 4, 5, 6 et 7 de l'ordre du jour et les points 6, 7 et 8 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/168, 13-14-169, 13-14/170, 13-14/171, 13-14/184, 13-14/185, 13-14/186). Ces 7 documents ont été regroupés à la demande de la troisième Commission.

Ces 7 documents ont été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Les documents 13-14/168 et 169 ayant soulevé des questions et le document 13-14/186 ayant soulevé une remarque, j'invite le rapporteur Mme Vincianne PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PRIMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre troisième Commission s'est réunie ce 19 mars, comme le Président vient de nous le dire. Les points 13-14/168 à 13-14/171 et 13-14/184 à 13-14/186 relatifs à des octrois de subventions ont été examinés conjointement.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

Pour le point 13-14/168 relatif à une demande d'une subvention pour la Fête de la Musique, un Commissaire a fait remarque que l'asbl « Présence et Actions Culturelles » avait déjà bénéficié d'un subside de 8.000 € et demandant s'il ne s'agissait pas d'une double subvention. Il lui a été répondu que le subside de 8.000 € était destiné à une autre manifestation que la Fête de la Musique.

Pour le point 13-14/169 relatif à une demande de subvention pour l'organisation du festival « Les Parlantes », plusieurs Commissaires ont déploré que cet octroi de subvention soit accordé alors que le festival a déjà eu lieu. Il a été répondu que la subvention comportait 2 parties et que c'est le deuxième dossier relatif à la lecture du « Journal d'un poilu » qui avait entraîné ce retard.

Enfin, par rapport au point 13-14/186, un Commissaire a fait remarquer que le montant global des subventions indiqué dans le rapport, à savoir 28.500 € était différent de l'addition des différents montants accordés aux associations, à savoir 29.500 €. Le montant global des subventions est bien de 29.500 € et dès lors, sera corrigé.

Les points 13-14/168 à 13-14/171 et 13-14/184 à 13-14/185 ont été adoptés par 11 voix pour et 3 abstentions.

Le point 13-14/186 a été adopté par 11 voix pour et 2 abstentions, un des Commissaire était sorti au moment du vote.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les sept résolutions.

Document 13-14/172 : Octroi de subventions en matière de Jeunesse – Demandes de soutien des ASBL « CLAP » et « Centre culturel de l'Arrondissement de Huy ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 8 de l'ordre du jour (document 13-14/172). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT

à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Notre troisième Commission a examiné ce mercredi le document 13-14/172 relatif à l'octroi de subventions des asbl « CLAP » et du Centre culturel de l'Arrondissement de Huy.

Un bref rétroacte est présenté par l'Administration qui insiste sur le fait que c'est la Province qui est à l'initiative de ce dossier qui permet à des jeunes de mettre au point des clips vidéo sur les pubs fiction avec un thème précis. Le thème de cette année est « le pouvoir ».

Il s'agit ici d'une sous-traitance du Service de la Jeunesse qui reconnaît ainsi le savoir-faire de cette asbl.

Suite à cette présentation, un de nos membres demande à quels réseaux et à quel type d'élèves ce projet s'adresse. Il lui est répondu que tous les réseaux d'enseignement sont concernés par ces projets pour l'ensemble des élèves du primaire et du secondaire.

Suite à ce renseignement, notre rapport est approuvé par 11 voix pour et 3 absents.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/173 : Octroi de subventions en matière de Fonds Structurels Européens – Demande de soutien de la Fondation « BIOMEDICA ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 9 de l'ordre du jour (document 13-14/173). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-François CLOSE-LECOCQ à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

M. CLOSE-LOCOCQ Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Ce mercredi, notre troisième Commission a abordé l'octroi de subvention en matière de Fonds Structurels Européens – demande de la Fondation « BIOMEDICA ». Nous avons surtout eu quelques informations venant de l'Administration signalant qu'il s'agit d'une activité à Maastricht, décidée à faire valoir une vitrine pour les entreprises liégeoises et également un emplacement au niveau de la SPI.

Il n'y a pas eu d'autres informations complémentaires et la Commission a approuvé ce point par 11 voix pour et 3 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO
Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/174 : Subventions en matière de Culture et de Tourisme – Prise de connaissance des subventions octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 10 de l'ordre du jour (document 13-14/173). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

La troisième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance.

Le Conseil prend donc connaissance de ladite résolution.

Document 13-14/175 : Subventions en matière sociale – Prise de connaissance des subventions octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 11 de l'ordre du jour (document 13-14/175). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

La quatrième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend donc connaissance de ladite résolution.

Document 13-14/176 : Budget provincial 2014 – 2^{ème} série de modifications budgétaires.

Document 13-14/177 : Budget provincial 2014 – Emprunts de couverture des dépenses extraordinaires de 2014 – 2^{ème} série.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 12 et 13 de l'ordre du jour (documents 13-14/176, 13-14/177). Ces deux documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces deux documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Le document 13-14/176 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-Marie GILLON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GILLON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Ce point a été examiné en cinquième Commission et plus particulièrement l'article budgétaire 134/12000/280400 du programme des travaux et investissements extraordinaires et il a fait l'objet de deux questions.

Première question, un Commissaire demande qu'on rappelle les objectifs de cette régie provinciale autonome.

Monsieur le Député précise que cette régie autonome provinciale est une régie provinciale d'édition qui a pour objet social les activités à caractère industriel et commercial liées à l'édition.

A ce titre, elle est notamment chargée de la publication de manuels scolaires, la publication d'actes de colloques, l'édition de catalogues d'exposition, la publication de recherches scientifiques, l'édition liée à la valorisation du patrimoine culturel ainsi qu'à la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

promotion des activités sportives et touristiques.

Dans le cadre des collaborations supracommunales, la régie provinciale autonome contribuera à l'édition du même type d'ouvrages, catalogues et autres publications pour compte des villes et communes de la province.

Deuxième question, un Commissaire demande si on récupère la TVA. Il lui est répondu que oui.

Le résultat du vote pour ce point est le suivant : 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial.

Le document 13-14/177 n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de les adopter.

Je précise également que la Cour des Comptes n'a formulé aucune remarque quant au document 13-14/176 : budget provincial 2014 – 2^{ème} série de modifications. Cet avis se trouve dans la farde de consultation.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote séparé des conclusions de la Commission.

Pour le document 13-14/176 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+

Qui s'abstient ? Le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Pour le document 13-14/177 :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP, le groupe PTB+, le groupe ECOLO

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/178 : Subventions en matière de Sports et d'Agriculture – Prise de connaissance des subventions octroyées par le Collège provincial par délégation du Conseil provincial pendant la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour (document 13-14/178). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

La cinquième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Il s'agit d'une prise de connaissance

Le Conseil prend donc connaissance de ladite résolution.

Document 13-14/179 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Carrefour, Centre de loisirs de l'Enseignement provincial liégeois », en abrégé « Carrefour – C.L.E.P.L. » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 1 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/179). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Muriel BRODURE-WILLAIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme BRODURE-WILLAIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Dans le document 13-14/179, l'asbl « Carrefour, Centre de Loisirs de l'Enseignement Provincial Liégeois » organise, entre autres, des déplacements culturels et de loisirs.

Un Commissaire demande comment les élèves séjournant à l'internat peuvent-ils participer à ces événements ? Les internats étant fermés d'ordinaire les week-ends.

Il lui est répondu que les activités sont planifiées à l'avance et que si un pensionnaire en émet le souhait, il pourra rester à l'internat et une surveillance y sera organisée.

Votre première Commission a approuvé ce point par 10 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions. Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/180 : Modification du statut organique du Centre Provincial de Formation des Agents des Services Publics d'Incendie appelé « Ecole du Feu » rattaché à l'Institut Provincial de Formation des Agents des Services d'Urgences et de Sécurité.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 2 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/180). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 10 voix pour et 6 abstentions que la première Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
 Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/181 : Rapport d'évaluation annuel relatif au contrat de gestion conclu entre la Province de Liège et l'ASBL « Centre Verviétois de Promotion de la Santé », en abrégé « C.V.P.S. » asbl – Exercice 2012/Prévisions 2013.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 3 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/181). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 5 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/182 : Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Travaux d'aménagement de l'immeuble sis Boulevard de la Sauvenière, 77 à Liège pour y installer la Direction générale du Département Infrastructures et pour la Cellule Supracommunalité.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 4 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/182). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 9 voix pour et 5 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014**Document 13-14/183 : Services provinciaux : Marché public de travaux – Mode de passation et conditions de marché – Institut Provincial d’Enseignement Secondaire de Hesbaye – Site rue de Huy – Rénovation du hall de sports et aménagement de vestiaires.**

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 5 de l’ordre du jour complémentaire (document 13-14/183). Ce document a été soumis à l’examen de la deuxième Commission.

Ce document n’a soulevé aucune remarque ni aucune question et c’est donc par 9 voix pour et 5 abstentions que la deuxième Commission vous propose de l’adopter.

J’ouvre la discussion générale. Quelqu’un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+

Qui est contre ?

Qui s’abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l’unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/187 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l’acquisition de trois minibus « 22 + 1 » pour les besoins de l’Ecole polytechnique de Verviers, l’Institut provincial d’Enseignement secondaire de Hesbaye et l’Institut provincial de Formation des Agents des Services de Sécurité et d’Urgence.

Document 13-14/188 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché pour l’acquisition de matériel d’esthétique, dans le cadre de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l’Enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2012-2013), du plan d’équipement didactique 2014 et de l’encadrement différencié, pour divers établissements d’enseignement de la Province de Liège.

Document 13-14/189 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de la fourniture de matériel de mécanique automobile, dans le cadre du plan d’équipement didactique et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l’Enseignement qualifiant 2014 (Appel à projet 2012-2013) pour les besoins de divers établissements d’enseignement de la Province de Liège.

Document 13-14/190 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de la fourniture, dans le cadre du plan d'équipement didactique et de la modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'Enseignement qualifiant 2014 (Appel à projets 2012-2013), de matériel de cuisine pour les besoins de divers établissements d'enseignement de la Province de Liège.

Document 13-14/191 : Services provinciaux : Marché de fournitures – Mode de passation et conditions de marché en vue de la fourniture de matériel de soudage dans le cadre de l'équipement didactique et de la modernisation des équipements pour divers établissements d'enseignement de la Province de Liège.

(Voir rapports)

M. LE PRESIDENT.- Points 9, 10, 11, 12 et 13 de l'ordre du jour complémentaire (documents 13-14/187, 13-14/188, 13-14/189, 13-14/190, 13-14/191). Ces documents ont été regroupés à la demande de la cinquième Commission.

Ces 5 documents ont été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Les documents 13-14/187, 188, 190 et 191 ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Isabelle FRESON à nous en faire connaître les conclusions.

Quatre documents n'ont pas soulevé de remarque mais bien le document 13-14/189

Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme FRESON, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

C'est le document 189 qui a soulevé une question puisqu'un Commissaire a souhaité savoir de quel type de matériel il s'agissait ainsi que les écoles qui étaient concernées. Il a été répondu que le matériel en question se rapportait essentiellement à tout ce qui touchait à la formation des étudiants et que les écoles polytechniques qui forment les mécaniciens sont Herstal, Verviers, Huy et Seraing.

Et c'est par 13 voix pour, 0 contre et 4 abstentions que votre Commission vous propose d'adopter le rapport.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Par déduction, c'est idem pour les autres points.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote global des conclusions de la Commission ? Oui.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte les cinq résolutions.

Document 13-14/192 : Octroi de subventions en matière d'agriculture – Demande de soutien de la Ville de Waremme.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 14 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/192). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question et c'est donc par 13 voix pour et 4 abstentions que la cinquième Commission vous propose de l'adopter.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. DRION. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune).- Je vous remercie Monsieur le Président. Chers Collègues.

Belle subvention. Si j'habite par exemple à Stoumont et que je souhaite réaliser le même projet, par exemple sur trois jours, avec les mêmes objectifs, Monsieur le Député pourrait-il m'indiquer la procédure à suivre pour obtenir 30.000 ? Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Vous souhaitez répondre Monsieur le Député ?

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, de mon banc je pense que je ne vais pas être long. Tout simplement, je conseille à Stoumont, comme à n'importe quelle autre des 84 Communes de la province de Liège, de ne pas organiser des manifestations qui durent plus que 10 jours parce qu'autrement le budget provincial ne tiendrait pas.

(Rires)

Par ailleurs, si c'est passé récemment en Commission c'est parce que l'émission « Printemps Grandeur Nature » ce n'est pas la Commune de Waremme ni même la Province de Liège qui choisit où elle se déroule mais c'est un tournant de l'ensemble géographique décidé notamment par la RTBF, à l'instar du Beau Vélo de Ravel ou que sais-je et quand Stoumont introduira une demande et je pense que Stoumont n'est pas absent des tablettes provinciales au niveau des subsidiations, et bien nous y veillerons agréablement. Stoumont ou une autre Monsieur DRION. J'ai bien compris que vous tapiez au hasard.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Personne. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission :

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe PTB+
Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP,

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 13-14/193 : ECETIA FINANCES SA : Convention d'actionnaires à conclure + Assemblée générale extraordinaire du 7 avril 2014 – Modifications statutaires + Réduction de capital.

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour complémentaire (document 13-14/192).

Ce document sera, comme on le disait tout à l'heure, soumis à l'examen de la quatrième Commission en date du jeudi 27 mars prochain.

Document 13-14/RA/07 : Rapport d'activités 2013 concernant « L'Enseignement ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 15 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/07). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Marie MONVILLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme MONVILLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre première Commission s'est réunie ce lundi 17 mars et a examiné le rapport d'activité relatif à l'Enseignement. De nombreuses questions ont été soulevées.

Un Commissaire s'interroge sur le statut quo au niveau des inscriptions de l'Enseignement secondaire supérieur sur le site de La Reid. Il demande si l'établissement est saturé.

L'agent provincial signale que l'établissement accueille près de 1.000 élèves et que ce

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

chiffre est consolidé depuis des années. Il n'y voit aucun phénomène inquiétant.

Un Commissaire demande si, dans le cadre de la réforme du premier degré, un phénomène d'afflux d'élèves de l'enseignement normal vers l'enseignement spécialisé a pu être constaté sur le site de Micheroux. L'agent provincial signale que cet établissement accueille un public aux profils spécifiques. Il faut le constat d'une grande stabilité.

Un Commissaire s'interroge sur les possibilités d'ouverture de cet internat durant le week-end. Il demande si cette perspective est envisageable lorsque la famille n'est pas en mesure d'accueillir le jeune. L'agent provincial précise que l'internat de Micheroux propose un accueil hautement individualisé à ses 15 étudiants et que chaque situation est prise au cas par cas.

Un Commissaire s'interroge sur l'état général des divers bâtiments dédiés à l'enseignement d'un point de vue énergétique. Il lui est répondu que pour les nouvelles constructions, les bâtiments à énergie passive sont fortement développés et que tout un travail d'amélioration de l'existant est en cours afin de mettre en œuvre des techniques nouvelles favorisant la réduction d'énergie. Avant d'élaborer le budget, les suggestions sont prises en considération.

Un Commissaire évoque l'internat de La Reid, réputé comme étant un lieu où il fait bon vivre. Il pointe néanmoins des problèmes d'humidité, d'intimité et d'hygiène au niveau des sanitaires de l'établissement. Le Commissaire demande si des travaux sont envisagés.

Il lui est répondu que chaque année, les directeurs d'établissement sont interrogés et que les rapports sont établis en conséquence. C'est sur cette base que les actions sont planifiées. Par ailleurs, il souligne que le site de La Reid n'est pas le site le plus défavorisé.

D'année en année, des sommes considérables sont injectées dans les travaux d'aménagement des différents établissements et, dans le cas présent, le manque de ventilation relèverait d'un problème d'éducation à l'utilisation du système.

Il est d'ailleurs rappelé qu'un audit énergétique des bâtiments a été réalisé et que les travaux sont planifiés sur base de l'enveloppe qui permet des améliorations progressives.

Un Commissaire s'interroge sur la politique de tri des déchets au sein des établissements provinciaux. L'agent provincial signale que des opérations sont menées dans un certain nombre d'établissements.

Un Commissaire s'interroge sur la diversification du Technitruck. L'agent provincial en charge rappelle que la dernière manipulation concerne le métier de la construction mais que les anciens modules restent à disposition. Il nous informe par ailleurs que le Technitruck se rendra prochainement à Paris. L'agent précise que le Technitruck reste complémentaire à d'autres outils tels que le circuit des métiers entre autres.

Etant donné le succès et la qualité reconnue de cet outil, un Commissaire demande s'il

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

ne serait pas envisageable d'en acquérir un second exemplaire. Le Député en charge se dit favorable mais il faut y allouer un budget. Ce projet ne pourra se concrétiser en 2014. Une réflexion devra être entamée suite à l'installation du prochain gouvernement.

Un Commissaire s'interroge sur la participation et la représentation des étudiants au sein de la Haute Ecole de Liège. L'agent provincial signale que le Conseil des étudiants est structuré en tant qu'asbl et qu'à ce titre, elle bénéficie d'allocations de la Communauté française. C'est le Conseil des étudiants lui-même qui gère l'enveloppe.

Enfin, un Commissaire rapporte l'annonce d'un nouvel outil dont s'est doté la Haute Ecole Namur-Luxembourg. Il s'agit d'un mannequin actif pour la formation de salle des infirmières. Cet outil est présenté comme unique en Wallonie, il a été présenté notamment lors d'un JT récemment. Le Commissaire s'en étonne étant donné qu'un outil comparable a été inauguré en 2014 à Liège. Il est dès lors suggéré d'en refaire la publicité.

L'échange se clôture par le constat du Commissaire : la Haute Ecole de la Province de Liège est au moins aussi bien équipée que celle de Namur.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Monsieur le Député provincial – Président, vous souhaitez prendre la parole ?

M. GILLES, Député provincial – Président (de son banc).- Le félicite la Commissaire pour son rapport qui est parfaitement fidèle et si on attend le prochain gouvernement, c'est pour qu'ensemble nous le sollicitons pour renforcer notre démarche vers un deuxième outil mais en tout cas, le rapport est fidèle.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial – Président pour ce complément d'information. A partir de là, j'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? M. GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Jamais content me direz-vous, c'est vrai dans une certaine mesure. Dans le paragraphe dédié à l'encadrement différencié et aux projets d'école, je m'étonne de ne voir aucun projet de mise en place spécifique en lien avec la remédiation. Un travail très différent du travail pédagogique traditionnel et qui requiert des compétences pointues en des domaines peu abordés dans le cursus des enseignants.

Voilà un projet supplémentaire qui serait de nature à voir travailler la formation et l'enseignement de manière concertée et complémentaire. La mise en place d'une formation spécifique à destination de nos enseignants et l'organisation de projets spécifiques au sein de nos écoles sur base de personnel spécialisé et formé en la matière.

En ce qui concerne le nombre d'élèves dans nos établissements, on ne peut à première

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

vue, que se réjouir de la stabilité de notre population. Encore que si nous posions la question autrement, cela deviendrait peut-être sensiblement différent.

Si le nombre de jeunes dans une région donnée suit une courbe démographique ascendante et que nous restons à notre nombre d'élèves identique, nous aurons de ce fait un taux en baisse continue, c'est-à-dire que nous répondons de moins en moins à la demande et aux besoins.

En effet, le nombre d'élèves dans nos écoles est stable, c'est de l'ordre du constat. Mais qu'en est-il de la démographie dans ces mêmes régions ? En prenant en compte ce paramètre, vous auriez peut-être pu éviter la mésaventure de l'Ecole Polytechnique de Huy car cet item peut être un indicateur de la désaffection d'un de nos établissements. Ceci, sans certitude puisque nous ne disposons pas des éléments de comparaison chiffrés.

Gageons que l'organisation de nos établissements en « campus » sera de nature à repositionner nos établissements de manière favorable mais sans attendre d'effets miraculeux.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Monsieur le Député provincial – Président, vous répondrez jeudi ? Oui. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « L'Enseignement ».

Document 13-14/RA/08 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Formation et les Centres PMS et PSE ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 16 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/08). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DENIS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Deux questions ont été posées, une concernant la validation des compétences des formations et la collaboration avec les organismes tels que l'IFAPME, le FOREM et l'Institut de Promotion Sociale.

Ces éléments n'étant pas directement liés au rapport d'activités, il est proposé par la Commission que la réponse soit donnée lors d'une prochaine Commission dans laquelle ce point serait porté à l'ordre du jour.

Une seconde question a été posée, qui porte sur le sujet suivant : il semblerait que anciennement, la troisième année de l'enseignement professionnel était le plus souvent l'année à problème, or actuellement, il semblerait qu'il s'agit plutôt des première et deuxième années de l'enseignement professionnel.

Cela est dû au fait que peu de cours techniques dû à la volonté d'un programme claqué sur l'enseignement général sont présents dans ce premier cycle. Il n'y a plus ou pas de réponse à l'attente des élèves dans ce premier cycle et notamment particulièrement dans la deuxième année de l'enseignement professionnel.

Cela n'est pas de la responsabilité de la Province, la question se pose de savoir s'il ne faudrait peut être pas revoir à l'avenir la notion de grille-horaire commune jusqu'à l'âge de 15 ans imposée par la Communauté française.

Voilà pour les deux questions qui ont été posées.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. GERARD. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Un rapport plaisant à consulter et qui a le mérite de balayer tous les champs d'actions en ses thèmes. A la première lecture, on ne peut donc qu'en être satisfait.

Lorsqu'on se donne le temps de l'analyse, certains points sont un peu décevant, même si je préférerais les qualifier de perfectibles.

Tout d'abord, en ce qui concerne le tableau de bord des activités 2012-2018, on peut y prendre connaissance de ce qui devrait être l'action de ce secteur d'activités pour les six années de notre législature.

En point A, nous pouvons prendre connaissance de « Soutenir et développer la formation des agents de sécurité ». Je pensais y prendre connaissance de projets pédagogiques ; à mon grand étonnement, les seules références sont de l'ordre de l'infrastructure. Nécessaire il est vrai mais intégrer un projet pédagogique aurait été intéressant.

En point B « Renforcer la lutte pour la réussite scolaire en soutien à tous les réseaux ». N'auriez-vous, en 2013, aucun projet concret à présenter en plus de projet que je qualifierais de cadre sans contenu précis. Par exemple : développer des projets pédagogiques partagés à la disposition des écoles. On reste un peu sur sa faim, tout en espérant alors peut-être trop du projet de développement du service de guidance au point 6 car là au moins, c'est plus concret.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

L'avenir nous le dira.

Point C « Apporter un soutien aux communes en matière de formation », on peut y lire la création d'un service d'appui aux communes. Un peu plus de détails aurait été sympa mais nous aurons certainement l'occasion d'y revenir en Commission.

« Renforcer la réinsertion ». Trois points à nouveau très peu précis. La Province va renforcer et promotionner. Dit comme ça, c'est un peu tristounet.

« Favoriser l'apprentissage des nouvelles technologies d'information et de communication chez les seniors ». Nous bénéficions ici de projets précis et très intéressants, dommage que les précédents points ne soient pas déclinés de la sorte.

En résumé, un tableau de bord qui manque à la lecture, de concret, de punch et de séduction.

J'en terminerai pour ce point et du rapport « Formation » par un second point. Le Service d'accrochage scolaire que je me désespérais de ne pas avoir trouvé dans le rapport « Enseignement », je le découvre enfin, et en fin, dans le volet « Formation ». Un choix qui m'a quelque peu étonné mais ceci n'est pas important.

Ce qui l'est, par contre, c'est ce que tend à laisser voir le rapport contrairement à ce qu'il devrait contenir et qui ne cadre malheureusement pas. Les retours et les observations sur le terrain sont plutôt inquiétants. Je sais que tous n'est pas facile à dire et je comprends la discrétion dont on fait preuve actuellement mais tout de même.

Il est heureux et nous pouvons être très satisfaits que la Province se soit impliquée courageusement et financièrement dans un partenariat pas toujours facile. Les objectifs éducatif et pédagogique ne sont pas ici l'objet de mon propos.

Ce qui me semble très inquiétant, c'est le personnel et son évolution et l'ambiance de travail ainsi que le volet gestion, garants de la pérennité et de la cohérence sur le terrain. Je n'accuse pas ni ne dénonce de malversation mais je m'étonne de la finalité de certaines dépenses et m'inquiète surtout du « turn over » que nous pouvons constater dans la partie du personnel provincial en ce Service.

Monsieur le Député, ces jeunes qui atterrissent en nos locaux ont un bagage déjà suffisamment chargé avec leurs problèmes d'adolescents. Ils sont pour la plupart en rupture ou à la limite. Il n'est pas tolérable de les voir être en plus confrontés avec les problèmes d'adultes en tous genres.

Monsieur le Député, je ne peux que souhaiter que vous apportiez une attention très particulière à une situation interpellante et très tendue dans nos Services d'accrochage scolaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes

d'interventions ? Personne. Je clos la discussion générale. Vous répondrez jeudi Monsieur le Député provincial – Président ? Oui.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Formation et les Centres PMS et PSE ».

Document 13-14/RA/13 : Rapport d'activités 2013 concernant « Les Grands Evénements ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 17 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/13). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

La première Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Y a-t-il des intervenants ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « Les Grands Evénements ».

Document 13-14/RA/14 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 18 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/14). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Pour le rapport d'activités numéroté 14, un Commissaire rappelle sa demande antérieure en ce qui concerne la retransmission en direct du Conseil provincial et donc en streaming.

C'était la seule remarque qui a été évoquée pour ce rapport d'activités. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures »

Document 13-14/RA/07 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Supracommunalité ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 19 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/19). Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Vinciane SOHET à nous en faire connaître les conclusions. Je rappelle que nous aurons une journée « Supracommunalité » mercredi. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme SOHET, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Un Commissaire a vu dans la presse un montant prévu de 540.000 € pour Liège Europe Métropole or, il constate qu'il n'y a que 133.000 € au budget provincial.

Il lui est répondu que les 133.000 € ont été effectivement dépensés. Il y a des projets en cours tels que l'engagement de personnel et des études de projets pour 2015, ce qui correspondra donc bien aux 540.000 €. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir aujourd'hui sachant que nous aurons un long débat après-demain sur le sujet ? Personne. Mais je considère quand même que le Conseil prend connaissance du rapport d'activité à moins que vous ne souhaitiez le faire jeudi mais je pense qu'il n'y a pas de souci là-dessus. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Supracommunalité ».

Document 13-14/RA/09 : Rapport d'activités 2013 concernant les « Infrastructures et Environnement ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 20 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/09). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère

provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Notre Commission a analysé le rapport d'activités numéroté 9. Différentes problématiques ont été soulevées. Voici les conclusions de nos travaux.

En ce qui concerne la berce du Caucase, 90 % des zones traitées se voient dégagées de cette plante invasive. Un Commissaire évoque les coccinelles asiatiques et les perruches qui n'ont pas de prédateur non plus dans nos écosystèmes.

Page 41 de ce long rapport d'activités, la zone bleue en matière d'engagement correspond à l'entrée en fonction d'un ingénieur.

En matière de parking, la participation provinciale est fixée à 75 % du montant avec un maximum de 100.000 €

En ce qui concerne le problème d'aération à l'IPEA, la consigne est de toujours laisser l'appareil en marche.

L'outil qui permet d'établir le cadastre énergétique des bâtiments provinciaux sera à disposition des Communes et ce, dans un esprit de réflexion globale. Les aspects de thermodynamique inclus évidemment.

Au 1^{er} avril, les voiries vicinales deviennent des voiries communales. Cependant, les arrêtés d'application ne sont pas encore parus. Dès lors, il est impossible d'en évaluer l'impact.

En ce qui concerne les commissaires voyers, la Province va établir un partenariat avec les Communes et apporter son expertise, cela se fera sous forme d'une collaboration.

Le nouvel Atlas des chemins vicinaux dont la digitalisation est faire par l'Administration provinciale n'est pas prêt puisque les applications informatiques ne sont pas disponibles pour le moment.

Un Commissaire fait remarquer que la Communauté germanophone, Malmedy et Waimes n'ont pas de cartographie des voies vicinales.

Un Commissaire propose l'engagement d'un géographe afin d'élaborer des nouvelles cartes techniques d'aide à la décision. En ce qui concerne par exemple le déneigement, priorité une ou deux par exemple, la réponse qui lui est faite est que la Province s'adapte aux demandes successives des cartographies techniques. Cependant, toutes les cartographies d'aides à la décision seront mises en ligne.

Et pour terminer, un Commissaire rappelle l'intérêt des bornes électriques de rechargement pour les voitures électriques de la même façon et souhaite que le Collège provincial répercute cette information particulièrement à Herve.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant les « Infrastructures et Environnement ».

Document 13-14/RA/10 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Santé publique et la Qualité de la Vie ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 21 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/10). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. André GERARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. GERARD, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Après un exposé de présentation du Docteur NICOLAS, nous en arrivons aux questions d'éclaircissement.

Dans le rapport, il est fait mention de l'indice de Bradford. Son application concorde avec une nette amélioration de l'absentéisme dans les services. De quoi s'agit-il ?

Il est expliqué qu'un indice est un chiffre obtenu grâce à un calcul intégrant le nombre de jours et la fréquence. Dans le cas d'absence pour maladie, deux cas de figure sont possibles. Soit nous avons des maladies plus ou moins de longues durées, soit très courtes.

Ces dernières perturbent plus le fonctionnement car la fréquence perturbe plus que la durée mais, surtout, elles peuvent être un révélateur de problématiques moins visibles.

Le point de départ est de se concentrer sur les troubles des cas individuels et donc d'agir de manière préventive afin de dépister d'éventuels risques d'aggravation. Monsieur le Député insiste sur le fait que c'est un outil à utiliser avec beaucoup de précautions, voire de retenue.

Une deuxième question : les CLPS passent sous tutelle de la Région. Que peut-on en dire actuellement ? Il est répondu qu'il est bien difficile pour l'instant de pouvoir être précis car cela dépend de la réforme de l'état. Les choses ne sont pas totalement abouties et devront vraisemblablement attendre la nouvelle législature pour être mieux définies.

La médecine sportive, en fonction des quelques éléments évoqués dans l'exposé font

penser au domaine curatif. Est-ce exact ?

Non, que du contraire, cela reste du domaine de l'évaluation et de l'accompagnement pour une évolution positive dans le temps. Cela va des tests à des fins préventives pour vérifier les aptitudes ou non à une pratique précise tout en ayant aussi les moyens de l'accompagnement pour une remise à niveau après blessure par exemple.

Quatrième question : le contrôle médical reprend dans ses utilisateurs une liste d'acteurs privés. Est-ce correct et y a-t-il une tarification ?

Le Service est ouvert à tous mais le contrôle médical dans les Services extérieurs n'est pas l'objet principal. Pour ce qui est de la tarification, il est exact qu'elle existe mais nous avons presque toujours affaire à des Services publics ou parapublics.

Monsieur le Député précise que le contrôle médical n'est certainement pas ce qui a de plus « sexy » en termes d'action provinciale mais cela reste un Service avec des économies d'échelle dans les Services concernés.

La question suivante : le Bus Sex'etèra met en évidence des périodes creuses en termes d'utilisation. Y a-t-il eu une réflexion par rapport à ce phénomène ?

Le principal intéressé par cet outil ce sont les écoles. Il y a donc effectivement des périodes d'affluences plus faibles qui se justifient par les examens et les vacances. Durant les périodes de vacances, ce sont généralement des moments de grande concentration de jeunes que nous investissons, tels que les festivals (le Belzik, les Franco, les Ardentes...) mais ce n'est généralement pas via le bus, ce sont plutôt des stands qui se révèlent bien plus adaptés.

L'asbl PROMOGEST et les Services d'Analyses Agricoles semblent associés. Pourrait-on préciser ?

Il est rappelé qu'un projet initié il y a deux ans, il est question de la mise en évidence des produits du terroir et la mise en partenariat de la grande distribution. Le premier pas a été franchi lors de l'inauguration du « Carrefour Planet » de Herstal. D'autres suivent au sein du même groupe mais d'autres enseignes se montrent à présent intéressées. Un projet donc en devenir.

Page 7, l'organigramme. Il est précisé une Direction générale Santé et Qualité de la Vie. Ses attributions sont pourtant plus larges. Qu'en est-il ?

Il est répondu que cela ne présuppose rien d'autre que le lien avec la matière du rapport d'activités. Il n'y a pas été jugé primordial de spécifier la totalité de ces attributions.
Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Luc LEJEUNE. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. LEJEUNE, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

et Messieurs les Députés provinciaux, Madame la Directrice générale.

Je profite de la présentation du rapport d'activités 2013 de la Direction Santé par le Docteur NICOLAS, pour revenir un bref instant sur les postes de garde de médecine générale faisant suite à l'intervention du mois dernier.

Vous aviez dit, Monsieur le Député provincial, lors des derniers Conseils, votre intention de ne pas affecter l'inscription budgétaire de 18.000 €, donc de réformer l'intention politique exprimée par le Collège provincial dans le budget au prétexte que l'INAMI intervenait totalement dans les frais de fonctionnement.

Deux réflexions à ce stade-ci. La première : je constate que l'inscription budgétaire n'est pas modifiée, contrairement à votre affirmation, et bien évidemment je m'en réjouis.

La deuxième, c'est que renseignements pris auprès d'un poste de garde de médecine générale quant à son fonctionnement, votre affirmation est correcte mais pas totalement. Elle est correcte à 95 %. Il y a 5 % grosso modo qui ne sont pas couverts, l'INAMI par exemple ne couvre pas les frais de constitution d'un stock de produits pharmaceutiques. C'est un exemple et il y en a d'autres.

Dons, la garde médicale est, je le répète, une mission de service public, qui est très utile, qui désengorge les services d'urgence, dont l'organisation est par ailleurs obligatoire par les généralistes.

En cette période de mise en œuvre, suite à l'évolution des habitudes de la médecine générale, les propositions 2014 du CDH-CSP restent d'actualité et le présent objectif de mon intervention est peut être de préciser les pistes d'affectation de cette inscription budgétaire.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres intervenants ? Personne. Je clos la discussion générale. Monsieur le Député provincial Vice-Président vous répondrez jeudi ? Oui.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Santé publique et la qualité de la Vie ».

Document 13-14/RA/14 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 22 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/14). Ce document a été soumis à l'examen de la deuxième Commission.

La deuxième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a

soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Communication, le Protocole et les Relations extérieures ».

Document 13-14/RA/02 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Culture ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 23 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/02). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Marc YERNA à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. YERNA, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre troisième Commission s'est réunie ce mardi 19 mars, avec comme point à l'ordre du jour le rapport d'activités 2013 relatif à la Culture.

Un Commissaire relève un certain nombre d'acquisitions surprenantes au Musée de la Vie Wallonne avec, comme exemple, des stylos Mont Blanc.

Il lui est répondu que toutes les acquisitions sont faites dans le cadre d'expositions en cours ou à venir.

Ce même Commissaire demande quelles sont les retombées des partenariats entre le Musée de la Vie Wallonne, le Musée de Tongres et celui de Maastricht.

Il lui est répondu qu'ils poursuivent un objectif de collaboration euro régionale qui, malheureusement pour le moment, ne rencontre pas un grand succès. On estime à 300 le nombre de personnes faisant le déplacement par an.

Un autre Commissaire s'inquiète de voir la fréquentation en baisse au Château de Jehay. Il lui est répondu que suite aux travaux effectués dans le château, il faudra diversifier les activités extérieures et ainsi mettre d'avantage en valeur son parc et ses jardins.

Aucune autre question ni remarque n'a été posée sur ce point.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Je fais l'intervention dans le cadre de ce rapport d'activités mais c'est transversal donc j'aurais pu le faire aussi soit en Santé, soit en Social, Jeunesse voire Grands Evénements.

Donc, L'année passée à la même époque, c'était d'ailleurs le 26 mars, nous vous interrogeons sur les subsides alloués par le Collège provincial aux différentes associations et organisations d'importance qui sont souvent réparties dans les différents secteurs de la Province.

Nous avons demandé au Collège de pouvoir disposer de la liste des associations qui perçoivent des aides sous forme de subsides, soit d'aides logistiques ou même de mise à disposition de personnel.

Le groupe que je représente réitère, cette année encore, sa demande et souhaite qu'un rapport récapitulatif de tous les subsides, nous estimons que ce serait beaucoup plus clair et donc que ce rapport récapitulatif soit élaboré et mis à disposition des Conseillers, par exemple au même titre que les autres rapports d'activités.

C'est vrai qu'on peut aller rechercher les différentes informations dans les différents rapports d'activités mais ce serait plus clair et parfois plus facile d'avoir ça synthétisé dans un document.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres demandes d'interventions ? Personne. Monsieur le Député provincial – Président, souhaitez vous répondre maintenant ou jeudi en remplacement de notre ami Paul-Emile MOTTARD excusé ? Jeudi. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Culture ».

Document 13-14/RA/04 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Jeunesse ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 24 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/04). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur Mme Vinciane PIRMOLIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Votre troisième Commission s'est réunie ce 19 mars. Après la présentation du rapport

d'activités consacré au chapitre « Jeunesse », un des Commissaire a interrogé sur l'obligation de formation du personnel de l'accueil extrascolaire.

Il lui a été répondu qu'actuellement, le décret du 3 juillet 2003 relatif à l'accueil extrascolaire est incitatif et non encore obligatoire.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Jeunesse ».

Document 13-14/RA/06 : Rapport d'activités 2013 concernant « Le Logement ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 25 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/06). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

La troisième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Alain DEFAYS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. DEFAYS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

C'est un véritable cri de détresse ou d'alarme que le CDH-CSP entend lancer à l'égard de ceux qui empêcheront demain les Provinces d'aider les AIS.

Je ne reviens évidemment pas sur l'utilité des AIS dans le secteur du logement, chacun à quelque niveau de pouvoir que ce soit, le reconnaît.

J'en veux pour preuve qu'en province de Liège, le nombre d'AIS est passé de quatre à neuf, preuve de l'utilité de cet outil. Mais qu'en sera-t-il demain ?

La Province de Liège serait amputée de 1.118.000 € de fonds des Provinces à l'occasion de la compétence « Logement » qui lui serait retirée avec comme conséquence de ne plus pouvoir soutenir les AIS comme elle le fait depuis plus de 10 ans.

Le dogmatisme du Ministre Wallon du Logement est passé par là. Passant outre d'ailleurs, de la Charte européenne de l'Autonomie locale qui dit, je cite car c'est important dans le débat : « Dans le cadre du transfert à la Région des compétences provinciales dans le domaine du logement, le projet de Décret adopté par le Gouvernement a pour effet de priver les Provinces pratiquement de toute compétence en la matière. Il s'agit là d'une atteinte au principe de l'autonomie provinciale tel que consacré dans la Charte, aux articles 3 et 4 et par la

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

jurisprudence de la Cour constitutionnelle qui considère qu'un tel transfert de compétence ne peut avoir pour effet de priver les Provinces d'une part essentielle de leurs compétences, c'est l'Arrêt 95/2005 du 25 mai 2005 ».

Devant cette situation, plusieurs Provinces ont déjà réagi. Alors, au nom de la défense des AIS liégeoises, ne devrions-nous pas, nous aussi Monsieur le Député, réagir avant qu'il ne soit trop tard ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres intervenants ? Personne. Je clos la discussion générale. Réponse globale sur l'ensemble des points jeudi Monsieur le Député provincial – Président ? Oui.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « Le Logement ».

Document 13-14/RA/12 : Rapport d'activités 2013 concernant « Le Tourisme ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 26 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/12). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur Mme Valérie DERSELLE à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme DERSELLE, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Votre troisième Commission s'est réunie pour analyser le rapport d'activités numéroté 12, en matière de « Tourisme ».

Différentes problématiques ont été analysées et voici la conclusion de nos travaux.

Le club « Culture » est en cours de réalisation pour la vente en ligne. Les solutions technologiques et internet sont en cours également.

Pour le tourisme d'affaires, la FTPL deviendrait le « Convention Bureau » de notre territoire, c'est la volonté de la Région Wallonne via CGT. Dès lors Liège Congrès et Aqualis y seraient intégrés. Cela correspond anciennement à « Côté cours, côté jardin » en province de Liège.

Le projet TIGER, SMAAK et INTERREG ne sont pas reconduits, en tout cas pas encore. L'Europe ne les a pas encore renouvelés. Cependant, une personne sur deux reste sous contrat malgré la fin du projet au sein de notre Administration.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

L'application Smartphone est désuète pour le moment, elle serait remplacée ultérieurement par la passerelle du tourisme réceptif, celle-là même qui est en projet.

Le projet des contrats de location des vélos électriques en plusieurs langues est retenu et sera mis à l'analyse.

Enfin, la dernière problématique de ce rapport concerne le site de Harzé et particulièrement la signalétique qui a été évoquée et qui n'est pas suffisante.

Le 1^{er} avril, il est prévu que cet aspect soit totalement revu et amélioré.

Ceci termine le rapport de nos travaux pour ce rapport d'activités. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « Le Tourisme ».

Document 13-14/RA/16 : Rapport d'activités 2013 concernant la « Cellule Fonds Européens ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 27 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/16). Ce document a été soumis à l'examen de la troisième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Pierre ERLER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. ERLER, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues,

Votre troisième Commission s'est réunie ce mercredi 19 mars, sous l'élégante présidence de Mme MOTTARD, pour prendre connaissance, notamment, du rapport d'activités 2013 de la Cellule Fonds Européens.

Après une présentation générale du rapport par le Service, une Commissaire a souhaité savoir quel pourcentage des 72.000.000 d'euros, alloués au programme INTERREG IV pour la période 2007-2013, avait été reçu par le territoire de la province Liège et en particulier pour la Province de Liège.

Il lui a été répondu que 99 % des fonds ont été utilisés mais qu'il était difficile de dire ce que la Province avait reçu. La Commissaire s'est étonnée qu'un bilan plus précis n'ait pas été établi. Fait d'autant plus surprenant à ses yeux dans la mesure où la Commission se basera sur ce bilan pour prévoir les prochains montants à allouer. On lui répond que finalement ce sera l'Eurégio Meuse-Rhin qui est chargée de ce travail.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

La seconde question de la Commissaire portait sur le pouvoir d'initiative de la Province. Elle souhaitait savoir combien de fois la Province avait été porteuse de projets lors du dernier programme.

Il lui est répondu que plusieurs projets ont été portés par la Province, notamment au niveau du Parc Naturel avec la réintroduction d'espèces naturelles dans la Vallée de l'Our. Toutefois, on lui confirme que la Province a sans doute été trop frileuse en la matière et que davantage de projets auraient dû être lancés.

C'est justement pour remédier à ce problème que la Cellule Fonds Européens a été créée afin de disposer d'un véritable service de veille et de traduction, car parfois même le français européen doit être traduit, et de circulation de l'information vers les différents départements provinciaux. De plus en plus de Services sont d'ailleurs désormais conscients des aides possibles en la matière.

Il est néanmoins concédé que la Province est sans doute moins réactive que les partenaires allemands ou hollandais en la matière mais que d'autres que la Province sont ou peuvent également être porteurs de projets et là, on cite le Théâtre de la Place.

Il est à nouveau confirmé que le pourcentage des fonds européens alloués au territoire de Liège et de la Province de Liège en particulier sera communiqué ultérieurement.

Une dernière question de la Commission décidément très en verve mercredi dernier portait sur les budgets et les axes retenus pour le prochain programme INTERREG V. La Commissaire insiste sur le dynamisme nécessaire dans ces dossiers dès lors que le système du « premier arrivé, premier servi » sera une fois de plus d'application.

Les Services sont bien conscients de cette procédure et confirment la volonté d'être plus réactifs sur les fonds INTERREG non sans rappeler qu'il faut également disposer évidemment des moyens importants pour payer la part contributive de la Province dans les projets retenus.

Par rapport, il est précisé que les fonds FEDER et FSE représentent 2,5 milliards d'euros à répartir, ce qui s'avère d'ores et déjà être 4 à 8 fois inférieur à la demande. L'appel à projet sera clôturé le 15 mai prochain à midi et pour les fonds FEDER, c'est la bibliothèque qui sera la priorité absolue de la Province.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant la « Cellule Fonds Européens ».

Document 13-14/RA/05 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Famille,

l'Enfance, les Affaires sociales et les Prêts d'Etudes ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 28 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/05). Ce document a été soumis à l'examen de la quatrième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Marc HODY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. HODY, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

Nous nous sommes donc vus mardi 18 mars à 17H00 dans le cadre des rapports d'activités relatifs à la quatrième Commission, document 13-14/RA/05.

Un Commissaire pose une question relative à la diminution du nombre de dossiers « Crédit hypothécaire social » et à l'épuisement rapide de l'article budgétaire qui y est consacré.

L'Administration explique la procédure suivie et le cheminement du dossier depuis son introduction jusqu'à la décision du Collège provincial. Madame la Députée indique que les dossiers sont traités selon leur date d'entrée.

Le Commissaire relève un propos qui indique que le crédit budgétaire relatif à 2014 est déjà épuisé. Il se dit interpellé par cette situation.

Madame la Députée explique que le crédit est passé de 1.250.000 € à 750.000 € en 2009 étant donné la diminution de la demande. Elle ajoute que pour 2014, une modification budgétaire interviendra afin de pourvoir l'article budgétaire.

Un Commissaire pose une question relative à la diminution du nombre de « Prêts d'études » octroyés. Madame la Députée répond que cette diminution s'explique par le fait que d'autres aides interviennent notamment via les services sociaux des Universités et Hautes Ecoles.

Un Commissaire s'interroge sur le fait qu'aucun prêt « Installation jeunes » n'ait été octroyé en 2013. Madame la Députée répond que de plus en plus d'enseignes commerciales proposent des crédits à taux «0 % », ce qui doit probablement être une explication parmi d'autres. De plus, une réflexion est menée précisément sur l'utilité du maintien de ce type de prêt et à la réorientation des moyens vers d'autres mécanismes notamment au bénéfice des familles monoparentales.

Un Commissaire pose la question de savoir pourquoi la cellule « Homme victime » a été réactivée en novembre 2013 ? Quelles en sont les raisons ? Y a-t-il eu une prise de conscience ou des événements particuliers qui le justifient ?

Madame la Députée explique que la cellule était « en veille » par manque d'intérêt des

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

associations et de certains acteurs. Depuis, des actions ont été initiées afin de répondre adéquatement afin que les hommes ne se sentent plus notamment stigmatisés.

Un Commissaire pose une question relative à la prise en charge par les Open Ado de la problématique relative au racket et ce, en lien avec le harcèlement.

L'Administration répond que les problématiques sont différentes bien que par le biais de la violence, laquelle est présente dans les 2 phénomènes, elles se trouvent néanmoins liées. Etant donné le développement des réseaux sociaux, comme le racket, le harcèlement se produit aussi à l'extérieur de l'école. En tout état de cause, l'Open Ado inscrivant notamment ses missions dans une optique de promotion du bien-être est amené, bien entendu, à prendre en compte le racket.

Un Commissaire relève le fait que l'Administration indique que le nombre de dossiers traités par les puéricultrices diminue quelque peu en raison de situations personnelles où les cas sont plus lourds. L'Administration estime que cette diminution ne signifie en rien que des familles aient été exclues du bénéfice de l'aide. L'Administration exprime également le fait que le personnel a gagné en expertise avec les aides extérieures.

Je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Mme Vinciane PIRMOLIN. Vous avez la parole Madame la Conseillère provinciale.

Mme PIRMOLIN, Conseillère provinciale (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Madame et Messieurs les Députés, Madame la Directrice générale, Chers Collègues.

Mon intervention portera sur le Service provincial « Egalité des chances ». Si le rapport d'activités nous présente de manière assez détaillée l'ensemble des différentes actions menées en 2013, le groupe CDH-CSP restera à ce stade, pardonnez-moi l'expression, un peu sur sa faim.

En effet, dans le cadre de la promotion de l'égalité des femmes et des hommes sur le plan économique, dans la vie sociale etc, il est indiqué que vous tentez de renforcer, avec les Communes, le monde associatif et les acteurs locaux, la coordination des actions en matière d'égalité des chances. Ces propos sont d'ailleurs illustrés par l'énumération et la description des activités et manifestations réalisées durant l'année.

Nous souhaiterions toutefois aller au-delà de cette énumération et connaître le bilan de ces actions. Pouvez-vous nous dire quelles conclusions vous retirez de ces actions ? Sur base de ce qui a été réalisé, quelles orientations prendra votre politique ? De nouvelles stratégies doivent-elles être mises en place ?

De même, le rapport d'activités nous apprend qu'une convention de collaboration a été signée avec 48 communes, que 9.600 questionnaires ont été envoyés à environ 2.000 services, que 500 questionnaires ont été encodés. Mais, au-delà de ces chiffres,

impressionnants il est vrai, quels enseignements en tirez-vous ?

Un peu plus loin dans le rapport, nous apprenons que dans le cadre de la collaboration de la Province avec l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Wallonie, un plan d'actions décrivant les actions pour 2014 a été réalisé. Quel est-il ? Outre les actions, pouvez-vous également nous indiquer les objectifs et la stratégie de ce plan ?

Enfin, par rapport aux Commissions provinciales, il est indiqué dans le rapport que la Commission « Égalité des chances », le volet « Lutte contre les violences intrafamiliales et entre partenaires » s'est réunie à 3 reprises. Pourrions-nous avoir les dates de ces réunions ?

Quant à celle relative au volet « Promotion de l'égalité des femmes et des hommes », le rapport nous indique qu'elle ne s'est pas réunie en 2013 car elle est en phase de réflexion.

Cette Commission s'est réunie la semaine dernière et avait pour objet la thématique des sectes. Si cette séance fut très intéressante et interpellante, pouvez-vous nous dire ce qu'il en est de la phase de réflexion ? Cette séance était-elle un « one shot » ou le fruit de la réflexion et la première séance d'une Commission relancée ?

Je vous en remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Madame la Conseillère provinciale. Y a-t-il d'autres intervenants ? Personne. Je clos la discussion générale. Vous répondrez jeudi Madame la Députée provinciale ? Oui.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Famille, l'Enfance, les Affaires sociales et les Prêts d'Études ».

Document 13-14/RA/01 : Rapport d'activités 2013 concernant « L'Agriculture ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 29 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/01). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document ayant soulevé une question, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Notre Commission a donc examiné jeudi dernier le rapport d'activité des Services Agricoles de notre Province.

Aucune question n'a été posée. Néanmoins, une remarque a été effectuée, saluant la compétence et le professionnalisme des différents services vis-à-vis des agriculteurs de notre

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

province.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Jean-Claude JADOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Il y a quelques jours, j'ai perçu lors du dernier Conseil d'administration de l'asbl VEGEMAR, une certaine inquiétude dans le chef des agriculteurs présents.

En effet, il était question de la perte d'une superficie importante de terrains qui actuellement sont destinés à différentes analyses indispensables au bon fonctionnement des services et ce, au profit de l'agroforesterie.

Ce thème est peut être intéressant mais j'ai toutefois le sentiment que l'attrait de cette spéculation potentielle est anecdotique pour la profession. Or, ce qui fait la force des Services Agricoles Provinciaux, c'est justement être très proche des attentes des agriculteurs.

Nous ne devons donc pas perdre l'essentiel au profit de l'accessoire, il est donc indispensable que le maximum de terrains disponibles continues à être consacrés aux analyses agricoles traditionnelles qui fonctionnent admirablement bien.

Qu'en sera-t-il à l'avenir ?

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres intervenants ? M. José SPITS. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. SPITS, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Mon intervention concerne l'agriculture mais aurait pu aussi concerner l'environnement puisque c'est un sujet transversal.

Ici, Monsieur le Député, je vais dire Cher Robert car il me rend toujours la pareille quand il intervient aussi donc... Depuis quelques années déjà, l'intercommunale INTRADEL organisait, en collaboration avec les Services Agricoles de la Province de Liège, une collecte sélective de bâches agricoles chez les agriculteurs de la province.

Ce service qui était gratuit pour les agriculteurs évidemment avait permis à bon nombre d'agriculteurs de délaissé certaines pratiques qui visaient, auparavant, à incinérer voire à enfouir dans les champs ou dans les chemins creux leur films plastiques.

Or, le recyclage des bâches, pour lesquelles, si mes informations sont bonnes, on produit de pellets en plastique, est très respectueux de l'environnement. Or, il semblerait que cette collecte soit temporairement suspendue pour 2014.

Cette nouvelle a donné lieu, notamment au Pays de Herve, à une réaction des Echevins

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

de l'agriculture des 13 Communes, tous partis confondus via leur asbl qui s'appelle « Pays de Herve Futur ». Ceux-ci considèrent qu'annuler cette collecte aujourd'hui reviendrait à mettre en difficulté la majorité des agriculteurs et constituerait évidemment un énorme pas en arrière dans la gestion écologique des déchets.

Pourriez-vous nous informer sur le devenir de cette collecte, et je sais qu'elle n'est pas directement mise en œuvre par la Province mais dans laquelle vous avez évidemment une action à mener, du moins je le crois, et tout mettre en œuvre pour revenir à cette bonne gestion de déchets des plastiques agricoles ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Je donne à présent la parole à M. Daniel FRANZEN. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. FRANZEN, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers Collègues.

L'avenir des fermes de Hermalle et de Jevoumont. Le département de l'agriculture occupe une place très importante en province de Liège. Nous le constatons notamment à la lecture des rapports d'activités relatifs à l'agriculture. De nombreux outils sont appréciés par les agriculteurs qui les sollicitent régulièrement.

Cependant, Monsieur le Député provincial, ne serait-il pas temps d'examiner l'opportunité qu'il y aurait à moderniser ou restructurer l'un ou l'autre de ces outils ? Je pense particulièrement au Centre d'Insémination des Porcs à Argenteau et à la Ferme de Jevoumont. Il faut dans chacune de ces institutions reconnaître la qualité, l'expertise et le professionnalisme du travail fourni par un personnel de qualité.

Cependant, le Centre d'Argenteau ne mérite-t-il pas une sérieuse réflexion quant à son avenir ? La vente de doses est en constante diminution, les pertes s'accumulent d'année en année, avec peu de perspectives d'évolution favorable, semble-t-il. C'est le moment d'entamer, si ce n'est déjà fait, une réflexion prenant en compte tous les paramètres, tant humains que scientifiques afin d'envisager l'avenir de ce Centre.

Du côté de la Ferme de Jevoumont, dont les performances tant en production laitière qu'en qualité du cheptel sont remarquables, il nous paraît utile, voire indispensable, de recentrer son activité et son rôle sur sa mission pédagogique à l'égard des étudiants de l'institut de La Reid mais aussi de Conseil, d'aide et d'expertise pour les agriculteurs qui sont par ailleurs demandeurs de cette assistance.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Enfin, je donne la parole à Monsieur Fabien CULOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. CULOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

Juste pour dire à Monsieur SPITS, comme Myriam ABAD-PERICK et moi-même représentons la Province chez INTRADEL, qu'une note justement précisément sur cette question a été approuvée cette semaine je pense, ou plutôt la semaine dernière, et que si vous le souhaitez je vous la communiquerai puisqu'une solution a été trouvée, du moins pour cette année. La collecte ayant été interrompue faute de subvention de la Région Wallonne du reste, mais INTRADEL a trouvé une solution temporaire.

Je vous communiquerai la note ainsi qu'à Monsieur le Député s'il n'en est pas encore informé et le CA de jeudi devrait l'approuver également. Voilà.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Monsieur le Député provincial, répondez-vous aujourd'hui ou jeudi ?

M. MEUREAU, Député provincial (de son banc).- Monsieur le Président, de mon banc, je dirai à M. FRANZEN que oui, la discussion au sujet de Jevoumont a déjà été menée donc je l'invite à prendre connaissance de ce que j'évoquais déjà en Commission. Pour le reste, je serai plus long jeudi.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Député provincial. Y a-t-il d'autres intervenants ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « L'Agriculture ».

Document 13-14/RA/03 : Rapport d'activités 2013 concernant « L'Education physique et les Sports ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 30 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/03). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

La cinquième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Jean-Claude JADOT. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. JADOT, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président.

Il y a quelques jours, nous avons assisté à la présentation de la nouvelle cellule d'assistance au gazon de sport.

J'ai été particulièrement satisfait de la compétence des différents intervenants de ce

nouveau service.

Manifestement, les démonstrations effectuées peuvent être particulièrement utiles aux différentes Communes et à leurs sportifs.

Une déception toutefois, nous avons eu l'occasion de constater que les Services étaient super équipés avec du matériel tout à fait performant. J'aimerais savoir combien a coûté ce matériel qui, d'après mes informations, ne devrait servir qu'à l'entretien des 9 terrains de sport gazonnés de la Province.

Dès lors, même si nous ne pouvons concurrencer des firmes privées, le Collège provincial ne pourrait-il pas étudier les différentes possibilités afin que l'on puisse rentabiliser cet outil en le mettant à la disposition des Communes suivant une procédure à déterminer ?

Tout le monde sait que dans la plupart des cas, les clubs sportifs amateurs sont essentiellement constitués de bénévoles et n'ont pas spécialement les moyens de faire appel à des entreprises privées afin d'améliorer leurs aires de jeux et ce, plus particulièrement au niveau des jeunes.

Il y a donc lieu d'étudier les différentes pistes qui permettraient à un plus grand nombre d'utiliser ce matériel de pointe dont les Communes ne disposent pas.

Je fais confiance à notre exécutif pour trouver une solution qui puisse contenter tout le monde.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres intervenants ? Personne. Monsieur le Député provincial, vous répondez aujourd'hui ou jeudi ? Jeudi. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « L'Education physique et les Sports ».

Document 13-14/RA/11 : Rapport d'activités 2013 concernant « La Direction des Systèmes d'Information ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 31 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/11). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

La cinquième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? M. Rafik RASSAA. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. RASSAA, Conseiller provincial (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Chers

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

Collègues.

Le rapport témoigne effectivement d'un dynamisme certain de ce département de la Province. Néanmoins, avec le groupe PTB+, nous souhaitons formuler 3 petites remarques.

Le site web est une réussite d'un point de vue des objectifs qu'il s'est fixé. Il est néanmoins regrettable que l'interactivité n'ait pas été retenue comme objectif. Il est en effet intéressant d'un point de vue dialogue avec les citoyens d'offrir cette interactivité sur les médias web de la Province.

Une deuxième remarque concerne le projet GED (Gestion électronique des documents), il est regrettable que le retard pénalise aujourd'hui le travail des Conseillers puisque il rend indisponibles les documents du Conseil pour consultation en dehors de ses locaux. Nous pensons qu'une solution du type « OwnCloud » comme celle que la Ville de Liège vient de mettre en place pourrait être rapidement mise en place pour pallier à ce retard.

Enfin, je m'interroge sur la politique Open Source de la Province. Quelle est la politique de la Province au point de vue de l'utilisation des logiciels libres. En effet, à la lecture du rapport, je constate que des solutions libres côtoient des solutions propriétaires. Ne serait-il pas temps de se libérer du poids financier notamment des solutions Windows qui alourdissent le budget de la Province ?

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. Y a-t-il d'autres intervenants ? Personne. Je clos la discussion générale. Vous répondrez jeudi également Monsieur le Député provincial ? Oui.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « La Direction des Systèmes d'Information ».

Document 13-14/RA/15 : Rapport d'activités 2013 concernant le « Service de Gestion des Ressources Humaines ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 32 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/15). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

La cinquième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant le « Service de Gestion

des Ressources humaines ».

Document 13-14/RA/17 : Rapport d'activités 2013 concernant « Les Sanctions administratives communales ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 33 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/17). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

La cinquième Commission a pris connaissance de ce document, lequel document n'a soulevé aucune remarque ni aucune question.

J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant « Les Sanctions administratives communales ».

Document 13-14/RA/18 : Rapport d'activités 2013 concernant la « Cellule Management et Organisation ».

(Voir rapport)

M. LE PRESIDENT.- Point 34 de l'ordre du jour (document 13-14/RA/18). Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission.

Ce document ayant soulevé des questions, j'invite le rapporteur M. Jean-Claude MEURENS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Monsieur le Conseiller provincial.

M. MEURENS, Rapporteur (à la tribune).- Merci Monsieur le Président. Si vous permettez que je remplace M. NIX...

Votre cinquième Commission, dont je fais partie aussi d'ailleurs, s'est réunie ce 20 mars pour adopter le rapport d'activités 2013 de la « Cellule Management et Organisation ».

Après un bref exposé de Monsieur le Député sur le groupe ENVOL pour la simplification administrative et l'optimisation de la structure de l'administration provinciale, un membre pose la question suivante : pourrait-on avoir un rapport de consultant externe ? Le Député lui répond qu'il est tout à fait favorable à cette demande et précise même qu'il serait souhaitable de le voir apparaître dans les missions des futurs appels d'offres.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT.- Merci Monsieur le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion

SEANCE PUBLIQUE DU 24 MARS 2014

générale. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ? Personne. Je clos la discussion générale.

Le Conseil prend connaissance du rapport d'activités concernant la « Cellule Management et Organisation ».

VII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

M. LE PRESIDENT.- Aucune réclamation n'ayant été déposée au sujet de la rédaction du procès-verbal de la réunion du 27 février 2014, je le déclare approuvé.

VIII.- Clôture de la réunion

Je déclare close la séance publique de ce jour. Pour rappel, demain mardi 25 mars, réunion des Commissions du Conseil provincial à 15H00 au siège de TECTEO. Il y a un car qui part une demi-heure avant au départ du Palais pour celles et ceux qui sont inscrits.

Si ce n'est pas encore fait, n'hésitez pas.

Prochaine réunion du Conseil provincial, le mercredi 26 mars à 15H00. Cette réunion sera uniquement consacrée à un débat sur la Supracommunalité et le soutien aux communes.

La réunion publique est levée à 17 H 00'.